

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 681 du 13 janvier 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ2000321S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie;
Vu la décision n° 80614 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930021S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2020 :

Maréchal Nelly NIGEND : 152012 NLS : 8015855

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2020 :

Delmas Olivier NIGEND : 237751 NLS : 8086943

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2020 :

Langevin Fabien NIGEND : 184699 NLS : 8034252

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
V. LAMBALLE